



Devoir de secours pendant le divorce

Par **mickadom**, le **13/03/2008** à **16:35**

bonjour ,

étant en instance de divorce que j'ai moi meme lancé pour faute de ma concubine , j'ai quand meme été condamné à lui verser 300 EUROS AU TITRE DE DEVOIRS DE SECOURS , je suis en attente du jugement (les délibérés ont eu lieu le 11 février 08) , je voudrais savoir : 1/ si cette somme peut etre en cas de jugement en sa faveur etre transformée en pension compensatoire et

2/ si je peut faire appel du jugement si celui-ci ne me convenait pas (car je commence d'ailleurs à ne plus avoir confiance en mon avocat) en changeant d'avocat